Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecti**n**e **6** 05/01/2022 **2022**

Affiché le

ID: 004-200072304-20220701-D2022111-DE



Nombre de conseillers

En exercice : 26 Présent(s) : 15 Absent(s) : 11

dont suppléé(s) : 1dont représenté(s) : 5

Votants: 21

- dont « pour » : 21 - dont « contre » : 0 - dont « abstention » : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-deux, le 1er juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon » dûment convoqués le vingt-quatre juin deux mille vingt-deux se sont réunis dans la salle de réunions de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

<u>PRESENTS</u>: Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric et GASTON Arnaud.

EXCUSES: Mme BALLADUR Clarisse, Mme BANCILLON BOË Fabienne ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Mme OCCELLI Chloé ayant donné pouvoir à M. PELLOUX Jacques, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, M. BARNEAUD Christophe, M. FRANQUEBALME Jean-Pierre, M. OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, M. ISOARD Bernard, M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud et M. FERRON Jean ayant donné pouvoir à M. FORTOUL Jacques.

ABSENTE: Mme MATTERA Wendy

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

4 avenue des 3 frères Arnaud - 04400 Barcelonnette - Tel.: 04 92 81 28 23 SIRET: 200 072 304 00013 - Mail: info@ccvusp.fr - Site: www.ccvusp.fr

ID: 004-200072304-20220701-D2022111-DE

N° ordre: 19

Délibération n°2022/111

OBJET: LANCEMENT DU PROGRAMME « WATTY A L'ECOLE » POUR LA SENSIBILISATION A LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC Eco CO2

Le Conseil de Communauté,

CONSIDERANT l'engagement de la CCVUSP dans une démarche globale de transition écologique (définie notamment dans le cadre du Contrat de Relance, de Ruralité et de Transition Ecologique et appuyée par les labels, démarches et projets dans lesquels l'EPCI est engagé);

CONSIDERANT la volonté de la CCVUSP de diffuser et de soutenir autant que possible cette logique de transition sur le territoire auprès de tous les publics ;

CONSIDERANT la nature du programme « WATTY A l'ECOLE », qui est un programme complet de sensibilisation à la transition écologique, destiné aux élèves de la maternelle (dès la moyenne section) au CM2.

Ce programme, créé en 2013 par Eco CO₂ et soutenu par le Ministère de la Transition Ecologique et l'ADEME et consiste en :

- Trois ateliers de sensibilisation (d'une durée d'1h à 1h30 chacun) par an et par classe, sur trois thématiques parmi : l'éclairage, les appareils électriques, l'eau, le chauffage et la climatisation, les énergies, l'écomobilité, les déchets, le réchauffement climatique,
- La mise à disposition de ressources pédagogiques pour les enseignants,
- La remise de matériel aux élèves (jeu de cartes pour l'apprentissage des écogestes et un kit « hydro-économe »).

CONSIDERANT le périmètre maximal identifié pour la vallée de l'Ubaye : 35 classes réparties dans 17 écoles et le budget associé : 38 815€ HT ;

CONSIDERANT le financement de ce programme :

- Assuré par les énergéticiens à hauteur de 77% dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), soit 29 890€ HT ;
- Assuré à hauteur de 23% en autofinancement par la CCVUSP, soit 8 925€ HT;

VU sa délibération n°2022/68 du 14 avril 2022 approuvant le budget principal 2022 de la communauté de communes et notamment la somme de 9 000 € allouée à ce programme ;

CONSIDERANT la nécessité d'engager la démarche rapidement afin que le programme soit opérationnel pour l'année scolaire 2022-2023 ;

VU le projet de convention de partenariat entre la CCVUSP et Eco CO₂ ci-annexé ;

VU l'avis favorable de la commission « environnement » réunie le 20 juin 2022 ;

Sur proposition de Yvan BOUGUYON, vice-président, Après délibéré,

- AUTORISE la présidente à signer la convention à intervenir entre la CCVUSP et Eco CO₂ pour la mise en place de cette mission à partir de la rentrée scolaire 2022, pour un montant maximal de 8 925€ HT.
- AUTORISE la présidente à signer le ou les avenants à venir qui précisera(ont) la présente convention afin de définir le périmètre exact de déploiement du programme WATTY (dans une limite haute de 35 classes réparties en 17 écoles et pour un montant de 8 925 € HT).

Envoyé en préfecture le 05/07/2022

Reçu en préfecture le 05/07/2022

Affiché le Û Ö JUIL. 2022

ID: 004-200072304-20220701-D2022111-DE

DIT que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme,

La Présidente

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.